



## **AMA - ORGATEC**

### **Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes**

S.A. au capital de 60 000 € - 451 070 643 RCS Marseille - Code APE 6920Z

N° Identification intracommunautaire : FR 55451070643

Inscrite à l'Ordre des Experts-Comptables PACA

Inscrite près la Compagnie Régionale des Commissaires aux Comptes d'Aix-Bastia

Associés Commissaires aux Comptes près la Cour d'Appel d'Aix-en-Provence

Associés Expert-Comptable de Justice

**Olivier MALLÉN**

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

Expert-comptable de justice

**Anthony LIGER**

Expert-comptable

Commissaire aux comptes

## **FEGEFLUC**

### **Fédération Nationale des Groupements des Entreprises Françaises dans la Lutte contre le Cancer**

Association loi 1901

Siège social : 9 Rue de la République

13002 MARSEILLE

## **RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice clos le 31 décembre 2023

---

#### **SIEGE SOCIAL :**

53, rue Grignan  
13006 Marseille  
Tél. 04 91 04 14 10

#### **PLAN DE CAMPAGNE :**

Centre d'Affaires EXPOBAT – L7 – Rue de Lisbonne  
13480 Cabriès  
Tél. 04 42 02 08 45

#### **AUBAGNE :**

Centre Alta Rocca  
1120, route de Gémenos  
13400 Aubagne  
Tél. 04 91 04 14 10

#### **MARSEILLE :**

45, rue Montgrand  
13006 MARSEILLE  
Tél : 04.91.04.14.10

Aux membres de l'organe délibérant de l'association FEGEFLUC

## **Opinion**

---

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Président, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association FEGEFLUC relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

## **Fondement de l'opinion**

---

### ***Référentiel d'audit***

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

### ***Indépendance***

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

## **Justification des appréciations**

---

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes pris isolément.

## **Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres du Conseil d'Administration**

---

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observations à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres du Conseil d'Administration.

## **Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels**

---

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

## **Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels**

---

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celle-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude

peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- Il prend en connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité de l'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Marseille, le 29 avril 2024

**S.A AMA - ORGATEC**  
**Olivier MALLÉN**

DocuSigned by:  
 **MALLÉN OLIVIER**  
4DD181F63D354D0...

**Commissaire aux comptes**  
**Membre de la Compagnie Régionale d'Aix-en-Provence**

## BILAN - ACTIF

FEGEFLUC - 13002 Marseille  
SIRET 34080326100031

Période N du 01/01/2023 au 31/12/2023  
Période N-1 du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Exercice N			Exercice N - 1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net	
<b>ACTIF IMMOBILISÉ</b>	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement				
		Frais de recherche et développement				
		Donations temporaires d'usufruit				
		Concessions, brevets et droits similaires				
		Immobilisations incorporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. incorporelles)				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains				
		Constructions				
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	3 366	1 773	1 593	
		Immobilisations corporelles en cours				
		Avances et acomptes (immo. corporelles)				
	Biens reçus par legs ou donations destinés à être cédés					
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES	Participations et créances rattachées				
		Autres titres immobilisés				
Prêts						
Autres		433		433		
<b>TOTAL (I)</b>		3 799	1 773	2 026	1 295	
<b>ACTIF CIRCULANT</b>	Stock et en-cours					
	CRÉANCES	Clients, usagers et comptes rattachés			38	
		Reçues par legs ou donations				
		Autres créances			945	
	Valeurs mobilières de placement					
	Instruments de trésorerie					
Disponibilités		249 236		249 236	198 893	
<b>COMPTES DE RÉGULARISATIONS</b>	Charges constatées d'avance		1 444		1 444	2 210
	<b>TOTAL (II)</b>		250 681		250 681	202 087
	Frais d'émission des emprunts (III)					
	Primes de remboursement des emprunts (IV)					
	Écarts de conversion actif (V)					
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I À V)</b>		254 480	1 773	252 707	203 382	

## BILAN - PASSIF

FEGEFLUC - 13002 Marseille  
SIRET 34080326100031

Période N du 01/01/2023 au 31/12/2023  
Période N-1 du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Exercice N	Exercice N - 1	
<b>FONDS PROPRES</b>	SANS DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (sans droits de reprise)	32 000	23 000
		Fonds propres complémentaires (sans droits de reprise)		
	AVEC DROIT DE REPRISE	Fonds propres statutaires (avec droits de reprise)		
		Fonds propres complémentaires (avec droits de reprise)		
		Écarts de réévaluation		
	RÉSERVES	Réserves statutaires ou contractuelles		
		Réserves pour projet de l'entité		
		Autres réserves		
		Report à nouveau	136 661	126 897
		Excédent ou déficit de l'exercice	12 075	9 765
		Situation nette		
	CONCOMPTIBLES	Subventions d'investissement		
		Provisions réglementées		
<b>TOTAL (I)</b>		180 737	159 661	
FONDS REPORTÉS OU DÉDIÉS	Fonds reportés liés aux legs ou donations			
	Fonds dédiés			
<b>TOTAL (II)</b>				
PROVISIONS	Provisions pour risques			
	Provisions pour charges	51 483	18 000	
<b>TOTAL (III)</b>		51 483	18 000	
DETTES	Emprunts obligatoires et assimilés (titres associatifs)			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
	Emprunts et dettes financières divers			
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés			
	Dettes des legs ou donations			
	Dettes fiscales et sociales	15 056	11 960	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
	Autres dettes	5 431	13 761	
	Instruments de trésorerie			
COMPTES DE RÉGULARISATION	Produits constatés d'avance			
<b>TOTAL (IV)</b>		20 487	25 721	
	Écarts de conversion passif (V)			
<b>TOTAL GÉNÉRAL (I À V)</b>		252 707	203 382	

## COMPTE DE RÉSULTAT (1/2)

FEGEFLUC - 13002 Marseille  
SIRET 34080326100031

Période N du 01/01/2023 au 31/12/2023  
Période N-1 du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Exercice N	Exercice N - 1	
<b>PRODUITS D'EXPLOITATION</b>	Cotisations			
	<b>VENTES DE BIENS ET SERVICES</b>	Ventes de biens dont ventes de dons en nature ( )		
		Ventes de prestations de service dont parrainages ( )		
	<b>PRODUITS DE TIERS FINANCIERS</b>	Concours publics et subventions d'exploitation		
		Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
		Ressources liées à la générosité du public dont dons manuels ( ) Mécénats ( ) Legs, donations et assurances-vie ( )	24	12
		Contributions financières	551 574	601 588
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et transferts de charges			
	Utilisations des fonds dédiés			
	Autres produits		0	
<b>TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)</b>		<b>551 598</b>	<b>601 600</b>	
<b>CHARGES D'EXPLOITATION</b>	Achats de marchandises			
	Variation de stock			
	Autres achats et charges externes	30 125	19 103	
	Aides financières	8 272	8 272	
	Impôts, taxes et versements assimilés	478	371	
	Salaires et traitements	50 772	47 519	
	Charges sociales	18 593	17 457	
	Dotations aux amortissements et aux dépréciations	536	227	
	Dotations aux provisions	9 000		
	Reports en fonds dédiés			
	Autres charges	425 000	501 153	
<b>TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)</b>		<b>542 777</b>	<b>594 102</b>	
<b>1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)</b>		<b>8 821</b>	<b>7 498</b>	
<b>PRODUITS FINANCIERS</b>	Produits financiers de participations			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés	2 483	1 157	
	Reprises sur provisions et transferts de charges			
	Différences positives de change			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement			
<b>TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)</b>		<b>2 483</b>	<b>1 157</b>	

## COMPTE DE RÉSULTAT (2/2)

FEGEFLUC - 13002 Marseille  
SIRET 34080326100031

Période N du 01/01/2023 au 31/12/2023  
Période N-1 du 01/01/2022 au 31/12/2022

		Exercice N	Exercice N - 1
<b>CHARGES FINANCIÈRES</b>	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		
	Intérêts et charges assimilées		
	Différences négatives de change		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	<b>TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES (IV)</b>		
<b>2 - RÉSULTAT FINANCIER (III - IV)</b>		2 483	1 157
<b>3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV)</b>		11 304	8 655
<b>PRODUITS EXCEPTIONNELS</b>	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	920	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital		
	Produits exceptionnels sur reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges		4 000
	<b>TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)</b>	920	4 000
<b>CHARGES EXCEPTIONNELLES</b>	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	149	2 890
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	<b>TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)</b>	149	2 890
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)</b>		771	1 110
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)			
Impôts sur les bénéfices (VIII)			
<b>TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)</b>		555 001	606 757
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)</b>		542 926	596 992
Excedent ou déficit		12 075	9 765
<b>CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	Dons en nature		
	Prestations en nature		
	Bénévolat	15 922	
	<b>TOTAL CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (IX)</b>	15 922	
<b>CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE</b>	Secours en nature		
	Mises à disposition gratuite de biens		
	Prestations en nature		
	Personnel bénévole	15 922	
<b>TOTAL CHARGES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE EN NATURE (X)</b>		15 922	

## **FEGEFLUC**

### ANNEXE AUX COMPTES DE L'EXERCICE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Annexe au bilan clos le 31 Décembre 2023 dont le total est de 252.707,15 € et au compte de gestion présenté sous forme de liste faisant apparaître un excédent de 12.075,38 €

Les notes et tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

#### **RAPPEL DE L'OBJET DE L'ASSOCIATION**

L'association a pour but de contribuer dans toute la mesure de ses moyens intellectuels, moraux et financiers à la lutte entreprise contre le Cancer.

Ses moyens d'action sont la création de Groupements régionaux, la coordination de l'action de tous les Groupements constituant l'Association, la définition des moyens d'action des divers Groupements par la création de bourses en faveur des chercheurs, les donations à la Recherche Scientifique sur le Cancer, les secours à l'Action Sociale envers les malades cancéreux, la diffusion des objectifs poursuivis et des réalisations obtenues par la publication de Bulletins d'informations.

#### **RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES**

Les conventions comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- . Continuité de l'activité
- . Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- . Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les écritures comptables ont été enregistrées sur le vu des justificatifs classés dans le dossier des pièces comptables.

#### **CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION**

Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.

#### **CHANGEMENT DE MÉTHODE DE PRÉSENTATION**

La présentation du compte d'emploi des ressources (CER) et du compte de résultat par origine et destination (COD) tiennent compte de la nouvelle réglementation applicable aux exercices ouverts à compter du 01/01/20.

#### **TABLEAU DES IMMOBILISATIONS**

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles	2098,55	1267,19		3365,74
Immobilisations financières	433,33			433,33
<b>TOTAL</b>	<b>2531,88</b>	<b>1267,19</b>	<b>0</b>	<b>3799,07</b>

## TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Amortissements cumulés au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions d'amortissements de l'exercice	Amortissements cumulés à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,00			0,00
Immobilisations corporelles	1236,43	536,25		1772,68
Immobilisations financières				
<b>TOTAL</b>	<b>1236,43</b>	<b>536,25</b>	<b>0</b>	<b>1772,68</b>

## TABLEAU DES PROVISIONS

Situations et mouvements Rubriques	A	B	C	D
	Provisions au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Diminutions reprises de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Provisions réglementées				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	18000,00	45000,00	11516,99	51483,01
Provisions pour dépréciations				
<b>TOTAL</b>	<b>18000,00</b>	<b>45000,00</b>	<b>11516,99</b>	<b>51483,01</b>

## ÉTAT DES CRÉANCES ET DES DETTES

Créances (a)	Montant brut	Liquidité de l'actif		Dettes (b)	Montant brut	Degré d'exigibilité du passif		
		Echéances à moins 1 an	Echéances à plus 1 an			Echéances à moins 1 an	Echéances	
							A plus 1 an	A plus 5 ans
Créances de l'actif immobilisé				Emprunts obligataires convertibles (2)				
Créances rattachées à des participations				Autres emprunts obligataires				
Prêts (1)				Emprunts (2) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
Autres				à 2 ans au maximum à l'origine				
<b>Créances de l'actif circulant</b>				à plus de 2 ans à l'origine				
Créances clients et comptes rattachés				Emprunts et dettes financières divers (2)	5431,35	5431,35		
Autres				Dettes fournisseurs et comptes rattachés				
Charges constatées d'avance	1444,43	704,44	739,99	Dettes fiscales et sociales	15055,95	15055,95		
				Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
				Autres dettes				
				Produits constatés d'avance				
<b>TOTAL</b>	<b>1444,43</b>	<b>704,44</b>	<b>739,99</b>	<b>TOTAL</b>	<b>20487,30</b>	<b>20487,30</b>		
(1) Prêts accordés en cours d'exercice. Prêts récupérés en cours d'exercice.				(2) Emprunts souscrits en cours d'exercice. Emprunts remboursés en cours d'exercice.				

(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours.

(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours.

**SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AFFECTÉES (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)**

Situations	Montant initial (1)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7894)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

(1) Il peut paraître intéressant d'indiquer le montant initial de la subvention avec mention de l'année d'attribution

**RESSOURCES PROVENANT DE LA GÉNÉROSITÉ DU PUBLIC, DES LEGS ET DES DONATIONS AFFECTÉS (PAR LA VOLONTÉ DU DONATEUR)**

Situations	Montant initial (2)	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation en cours d'exercice (7895 ou 7897)	Engagement à réaliser sur nouvelles ressources affectées (6894 ou 6897)	Fonds restants à engager en fin d'exercice
Ressources		A	B	C	$D = A - B + C$
- Dons manuels					
Sous-total					
- Legs et donations					
Sous-total					
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

**TABLEAU DE SUIVI DES LEGS ET DONATIONS**

Legs et donations	Encaissements	Décaissements et virements pour affectation définitive	Solde des legs et donations en début d'exercice (475)	Solde des legs et donations en fin d'exercice
<b>TOTAL</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>	<b>NÉANT</b>

**TABLEAU DE SUIVI DES DONS EN NATURE RESTANT À VENDRE**

Dons en nature	Utilisation par l'association ou la fondation				Solde (stock final) $E = A - B - C + D$
	A nouveau (stock initial) A	Utilisées B	Sorties vendues C	Stockées D	
	<b>NÉANT</b>				<b>NÉANT</b>

## TABLEAU DE VARIATION DES FONDS ASSOCIATIFS

	Fonds propres ouverture	Affectation du résultat N-1		Augmentation		Diminution ou compensation		Fds propres clôture 31/12/23
	Montant	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant	dont générosité du public	Montant
Fonds propres sans droit de reprise	1000							1000
Fonds propres avec droit de reprise								
Écarts de réévaluation								
Réserves statutaires ou contractuelles	22000					9000		31000
Réserves pour projet de l'entité								
Autres réserves								
Report à nouveau	126897	9765						136661
Excédent ou déficit de l'exercice	9765			12075		9765		12075
<b>Situation nette</b>	<b>159662</b>			<b>12075</b>		<b>18765</b>		<b>180736</b>
Dotations consommables								
Subvention d'investissement								
Provisions réglementées								
<b>TOTAL</b>	<b>159662</b>			<b>12075</b>		<b>18765</b>		<b>180736</b>

## AFFECTATIONS DE L'EXCEDENT DISPONIBLE DEFINITIVEMENT ACQUIS

<i>Origines</i>		
- Excédent comptable définitivement acquis		9764,64
- Report à nouveau antérieur		126896,82
- Prélèvement, le cas échéant, sur les réserves dont notamment la reprise de fonds antérieurement affectés au projet associatif.		
<i>Affectations</i>		
- Report à nouveau	136661,46	
- Réserves (dont celle pour le projet associatif)		
- Fonds propres		

**PRODUITS À RECEVOIR**

**NÉANT**

**CRÉANCES À RECEVOIR**

**NEANT**

**CHARGES CONSTATÉES D'AVANCE**

**1444,43**

**PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE**

**NÉANT**

**DÉTAIL DES FOURNISSEURS ET COMPTES RATTACHÉS**

**5431,35**

Comptes fournisseurs

2307,75

Comptes fournisseurs factures non parvenues

3123,60

**DÉTAIL DES DETTES FISCALES ET SOCIALES** **10529,11****a) Organismes sociaux**

URSSAF 1899,10

Caisse de retraite 1508,44

Formation professionnelle

**b) Dettes concernant les congés payés**

Dettes congés à payer 8197,99

Provisions charges sociales sur dettes congés à payer 3333,73

Etat – prélèvement à la source 116,69

**HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES**

Honoraires facturés au titre du contrôle des comptes 3123,60

Honoraires facturés au titre de conseils et prestations de services 0,00

**INFORMATIONS À CARACTÈRE FISCAL**

NÉANT

**PLACEMENTS DE TRÉSORERIE**

DÉSIGNATION	VALEUR COMPTABLE	VALEUR AU 31/12/2023	ÉCART
LIVRET A Société générale	85173,10	85173,10	0,00
<b>TOTAL</b>	<b>85173,10</b>	<b>85173,10</b>	<b>0,00</b>

**INFORMATION CONCERNANT LES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (bénévolats, mises à disposition.....) <sup>3</sup>** **15.921,95 €**

Le bénévolat des intervenants a été évalué à 466 heures, valorisées

- Soit au Smic :11,52 € majoré des charges sociales au taux de 40,67% pour la majorité des bénévoles
- À 30,00 € + charges à 40,67 pour les membres du bureau

**INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES****Engagements sur aides accordées Restant à verser au 31.12.2023 :** **NÉANT**

---

<sup>3</sup>. Les méthodes de quantification et de valorisation retenues sont à détailler.